



GRILLES DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES											
USAGES PERMIS	H : HABITATION										
	H-01 : Unifamiliale										
	H-02 : Bifamiliale										
	H-03 : Trifamiliale										
	H-04 : Multifamiliale										
	H-05 : Maison mobile										
	H-06 : Habitation collective										
	C : COMMERCE										
	C-01 : Commerce local de proximité										
	C-02 : Commerce de détail et de service prof. et spécialisé										
	C-03 : Hébergement										
	C-04 : Restauration										
	C-05 : Services reliés à l'automobile et station-service										
	C-06 : Commerce artériel léger										
	C-07 : Commerce artériel lourd										
	C-08 : Commerce récréatif intérieur										
	C-09 : Commerce récréatif extérieur										
	C-10 : Commerce récréatif d'impact et motorisé										
	C-11 : Commerce et service à caractère distinctif										
	I : INDUSTRIE										
	I-01 : Industrie artisanale										
	I-02 : Industrie légère										
	I-03 : Industrie lourde										
	I-04 : Exploitation des matières premières										
	I-05 : Gestion des matières résiduelles										
P : PUBLIC											
P-01 : Parc et récréation			•								
P-02 : Service public local				•							
P-03 : Service public régional ou d'envergure					•						
P-04 : Infrastructure et équipement											
A : AGRICULTURE ET FORESTERIE											
A-01 : Agriculture et pisciculture											
A-02 : Élevage											
A-03 : Foresterie et sylviculture											
CO : CONSERVATION											
CO-1 : Conservation											
CO-2 : Récréation											
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS		(3)				(1),(2)					
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS											
USAGES COMPLÉMENTAIRES OU ADDITIONNELS											
NORMES											
NORMES SPECIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT										
	Isolée		•		•	•	•				
	Jumelée										
	Contiguë										
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT										
	Largeur minimale (m)	5		6	7						
	Superficie de bâtiment minimale (m ²)	50		50	65						
	Superficie de planchers minimale / maximale (m ²)										
	Hauteur en étage(s) minimale / maximale	1/2,5		1/2,5	1/2,5	1/2,5					
	Hauteur en mètres minimale / maximale	10		10	10	10					
	INTENSITÉ DE L'OCCUPATION										
	Rapport espace bâti/terrain maximal (%)	40		40	40						
	Logement par bâtiment minimal / maximal										
	MARGES										
	Avant minimale (m)	7		7	8	7					
	Latérale minimale (m)	2		2	4	2					
	Latérales totales minimales (m)	4		4	10	4					
	Arrière minimale (m)	8		8	10	8					
	LOTISSEMENT										
	TERRAIN										
	Largeur minimale (m)	20		20	30						
	Largeur moyenne minimale (m)	20		20	30						
	Profondeur minimale (m)	35		35	35						
	Superficie minimale (m ²)	1 000		1 000	1 500						
	DIVERS										
Espace naturel minimal (%)	20		20	20							
Entreposage extérieur					•						
Étalage extérieur	•										
Sommet de montagne											
Projet intégré	•		•	•							
Zone tampon	•				•						
PIIA											
Raccordement aux services publics	•		•	•							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES											
	a.138	a.138	a.138,a.827	a.138,a.827	a.138,a.991						
NOTES										Amendements	
(1)	Service d'utilité publique moyen (P04-02)									No. Régl.	Date
(2)	Télécommunication et services connexes (P04-04)										
(3)	Marché public extérieur ou intérieur (C02-03-14)										



GRILLES DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES										
USAGES PERMIS	H : HABITATION									
	H-01 : Unifamiliale									
	H-02 : Bifamiliale									
	H-03 : Trifamiliale									
	H-04 : Multifamiliale									
	H-05 : Maison mobile									
	H-06 : Habitation collective									
	C : COMMERCE									
	C-01 : Commerce local de proximité									
	C-02 : Commerce de détail et de service prof. et spécialisé									
	C-03 : Hébergement									
	C-04 : Restauration									
	C-05 : Services reliés à l'automobile et station-service									
	C-06 : Commerce artériel léger									
	C-07 : Commerce artériel lourd									
	C-08 : Commerce récréatif intérieur									
	C-09 : Commerce récréatif extérieur									
	C-10 : Commerce récréatif d'impact et motorisé									
	C-11 : Commerce et service à caractère distinctif									
	I : INDUSTRIE									
	I-01 : Industrie artisanale									
	I-02 : Industrie légère									
	I-03 : Industrie lourde									
	I-04 : Exploitation des matières premières									
	I-05 : Gestion des matières résiduelles									
	P : PUBLIC									
	P-01 : Parc et récréation		•							
	P-02 : Service public local			•						
	P-03 : Service public régional ou d'envergure									
	P-04 : Infrastructure et équipement									
	A : AGRICULTURE ET FORESTERIE									
	A-01 : Agriculture et pisciculture									
	A-02 : Élevage									
	A-03 : Foresterie et sylviculture									
	CO : CONSERVATION									
CO-1 : Conservation										
CO-2 : Récréation										
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS						(1)				
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS						(2),(3),(4)				
USAGES COMPLÉMENTAIRES OU ADDITIONNELS										
NORMES										
NORMES SPECIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
	Isolée		•	•						
	Jumelée									
	Contiguë									
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
	Largeur minimale (m)		6	8						
	Superficie de bâtiment minimale (m ²)		50	90						
	Superficie de planchers minimale / maximale (m ²)									
	Hauteur en étage(s) minimale / maximale		1/2,5	1/2,5						
	Hauteur en mètres minimale / maximale		10	10						
	INTENSITÉ DE L'OCCUPATION									
	Rapport espace bâti/terrain maximal (%)		40	40						
	Logement par bâtiment minimal / maximal									
	MARGES									
	Avant minimale (m)		7	7						
	Latérale minimale (m)		4	4						
	Latérales totales minimales (m)		10	10						
	Arrière minimale (m)		8	8						
	LOTISSEMENT									
	TERRAIN									
	Largeur minimale (m)		20	30						
	Largeur moyenne minimale (m)		20	30						
	Profondeur minimale (m)		45	45						
	Superficie minimale (m ²)		1 000	2 000						
	DIVERS									
	Espace naturel minimal (%)		15	15						
	Entreposage extérieur									
	Étalage extérieur									
	Sommet de montagne									
	Projet intégré		•	•						
	Zone tampon									
	PIIA									
	Raccordement aux services publics		•	•						
	DISPOSITIONS PARTICULIÈRES									
	NOTES									
(1)	Établissement culturel, de loisirs, sportifs ou reliés aux affaires publiques et aux services communautaires (P03-03)							Amendements		
(2)	Aréna et activités connexes (P03-03-01)							No. Règl.	Date	
(3)	Piscine intérieure et activités connexe (P03-03-02)									
(4)	Terrain de soccer et de football intérieur (P03-03-03)									



GRILLES DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES									
USAGES PERMIS	H : HABITATION								
	H-01 : Unifamiliale								
	H-02 : Bifamiliale								
	H-03 : Trifamiliale								
	H-04 : Multifamiliale								
	H-05 : Maison mobile								
	H-06 : Habitation collective	●							
	C : COMMERCE								
	C-01 : Commerce local de proximité								
	C-02 : Commerce de détail et de service prof. et spécialisé								
	C-03 : Hébergement								
	C-04 : Restauration								
	C-05 : Services reliés à l'automobile et station-service								
	C-06 : Commerce artériel léger								
	C-07 : Commerce artériel lourd								
	C-08 : Commerce récréatif intérieur								
	C-09 : Commerce récréatif extérieur								
	C-10 : Commerce récréatif d'impact et motorisé								
	C-11 : Commerce et service à caractère distinctif								
	I : INDUSTRIE								
	I-01 : Industrie artisanale								
	I-02 : Industrie légère								
	I-03 : Industrie lourde								
	I-04 : Exploitation des matières premières								
	I-05 : Gestion des matières résiduelles								
P : PUBLIC									
P-01 : Parc et récréation		●							
P-02 : Service public local			●						
P-03 : Service public régional ou d'envergure				●					
P-04 : Infrastructure et équipement									
A : AGRICULTURE ET FORESTERIE									
A-01 : Agriculture et pisciculture									
A-02 : Élevage									
A-03 : Foresterie et sylviculture									
CO : CONSERVATION									
CO-1 : Conservation									
CO-2 : Récréation									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
				(1)					
USAGES COMPLÉMENTAIRES OU ADDITIONNELS									
NORMES									
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT								
	Isolée	●		●	●				
	Jumelée								
	Contiguë								
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT								
	Largeur minimale (m)	7		6	8				
	Superficie de bâtiment minimale (m ²)	65		50	90				
	Superficie de planchers minimale / maximale (m ²)								
	Hauteur en étage(s) minimale / maximale	1/2,5		1/2,5	1/2,5				
	Hauteur en mètres minimale / maximale			10	10				
	INTENSITÉ DE L'OCCUPATION								
	Rapport espace bâti/terrain maximal (%)	50		50	50				
	Logement par bâtiment minimal / maximal	4/							
	MARGES								
	Avant minimale (m)	7		7	7				
	Latérale minimale (m)	2		2	2				
	Latérales totales minimales (m)	4		4	4				
	Arrière minimale (m)	8		8	8				
	LOTISSEMENT								
	TERRAIN								
	Largeur minimale (m)	20		20	30				
	Largeur moyenne minimale (m)	20		20	30				
	Profondeur minimale (m)	45		45	45				
	Superficie minimale (m ²)	1 000		1 000	1 500				
	DIVERS								
Espace naturel minimal (%)	15		15	15					
Entreposage extérieur									
Étalage extérieur									
Sommet de montagne									
Projet intégré	●		●	●					
Zone tampon	●								
PIIA									
Raccordement aux services publics	●		●	●					
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES									
NOTES									
(1)	Établissement de détention et institution correctionnelle (P03-05)						Annexe "B" du règlement de zonage		Amendements



GRILLES DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES									
USAGES PERMIS	H : HABITATION								
	H-01 : Unifamiliale								
	H-02 : Bifamiliale								
	H-03 : Trifamiliale								
	H-04 : Multifamiliale								
	H-05 : Maison mobile								
	H-06 : Habitation collective								
	C : COMMERCE								
	C-01 : Commerce local de proximité								
	C-02 : Commerce de détail et de service prof. et spécialisé								
	C-03 : Hébergement								
	C-04 : Restauration								
	C-05 : Services reliés à l'automobile et station-service								
	C-06 : Commerce artériel léger								
	C-07 : Commerce artériel lourd								
	C-08 : Commerce récréatif intérieur								
	C-09 : Commerce récréatif extérieur								
	C-10 : Commerce récréatif d'impact et motorisé								
	C-11 : Commerce et service à caractère distinctif								
	I : INDUSTRIE								
	I-01 : Industrie artisanale								
	I-02 : Industrie légère								
	I-03 : Industrie lourde								
	I-04 : Exploitation des matières premières								
	I-05 : Gestion des matières résiduelles								
	P : PUBLIC								
	P-01 : Parc et récréation			•					
	P-02 : Service public local				•				
	P-03 : Service public régional ou d'envergure					•			
	P-04 : Infrastructure et équipement								
	A : AGRICULTURE ET FORESTERIE								
	A-01 : Agriculture et pisciculture								
	A-02 : Élevage								
	A-03 : Foresterie et sylviculture								
	CO : CONSERVATION								
	CO-1 : Conservation								
	CO-2 : Récréation								
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS		(1)			(2)			
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
USAGES COMPLÉMENTAIRES OU ADDITIONNELS									
NORMES									
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT								
	Isolée		•		•	•			
	Jumelée								
	Contiguë								
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT								
	Largeur minimale (m)		5		5	7			
	Superficie de bâtiment minimale (m ²)		50		50	65			
	Superficie de planchers minimale / maximale (m ²)								
	Hauteur en étage(s) minimale / maximale		1/2,5		1/2,5	1/2,5			
	Hauteur en mètres minimale / maximale		10		10	10			
	INTENSITÉ DE L'OCCUPATION								
	Rapport espace bâti/terrain maximal (%)								
	Logement par bâtiment minimal / maximal								
	MARGES								
	Avant minimale (m)		3		3	3			
	Latérale minimale (m)		2		2	2			
	Latérales totales minimales (m)		4		4	4			
	Arrière minimale (m)		4		4	4			
	LOTISSEMENT								
	TERRAIN								
	Largeur minimale (m)		12		12	12			
	Largeur moyenne minimale (m)		12		12	12			
	Profondeur minimale (m)		25		25	25			
	Superficie minimale (m ²)		400		400	400			
	DIVERS								
	Espace naturel minimal (%)								
	Entreposage extérieur								
	Étalage extérieur		•						
Sommet de montagne									
Projet intégré		•		•	•				
Zone tampon									
PIIA		•		•					
Raccordement aux services publics		•		•	•				
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES									
		a.676, a.994,		a.676, a.994,	a.676, a.994,				
NOTES								Amendements	
(1)	Marché public extérieur ou intérieur (C02-03-14)							No. Régl.	Date
(2)	Établissement culturel, de loisirs, sportif ou relié aux affaires publiques et aux services communautaires (P03-03)								



GRILLES DES USAGES ET DES NORMES										
CLASSES D'USAGES PERMISES										
USAGES PERMIS	H : HABITATION									
	H-01 : Unifamiliale									
	H-02 : Bifamiliale									
	H-03 : Trifamiliale									
	H-04 : Multifamiliale									
	H-05 : Maison mobile									
	H-06 : Habitation collective	•								
	C : COMMERCE									
	C-01 : Commerce local de proximité									
	C-02 : Commerce de détail et de service prof. et spécialisé									
	C-03 : Hébergement									
	C-04 : Restauration									
	C-05 : Services reliés à l'automobile et station-service									
	C-06 : Commerce artériel léger									
	C-07 : Commerce artériel lourd									
	C-08 : Commerce récréatif intérieur									
	C-09 : Commerce récréatif extérieur									
	C-10 : Commerce récréatif d'impact et motorisé									
	C-11 : Commerce et service à caractère distinctif									
	I : INDUSTRIE									
	I-01 : Industrie artisanale									
	I-02 : Industrie légère									
	I-03 : Industrie lourde									
	I-04 : Exploitation des matières premières									
	I-05 : Gestion des matières résiduelles									
P : PUBLIC										
P-01 : Parc et récréation		•								
P-02 : Service public local			•							
P-03 : Service public régional ou d'envergure				•						
P-04 : Infrastructure et équipement										
A : AGRICULTURE ET FORESTERIE										
A-01 : Agriculture et pisciculture										
A-02 : Élevage										
A-03 : Foresterie et sylviculture										
CO : CONSERVATION										
CO-1 : Conservation										
CO-2 : Récréation										
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
					(1)					
USAGES COMPLÉMENTAIRES OU ADDITIONNELS										
NORMES										
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
	Isolée	•		•	•					
	Jumelée									
	Contigüe									
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
	Largeur minimale (m)	7		6	8					
	Superficie de bâtiment minimale (m ²)	65		50	90					
	Superficie de planchers minimale / maximale (m ²)									
	Hauteur en étage(s) minimale / maximale	1/2,5		1/2,5	1/2,5					
	Hauteur en mètres minimale / maximale			10	10					
	INTENSITÉ DE L'OCCUPATION									
	Rapport espace bâti/terrain maximal (%)	50		50	50					
	Logement par bâtiment minimal / maximal	4/								
	MARGES									
	Avant minimale (m)	7		7	7					
	Latérale minimale (m)	4		2	4					
	Latérales totales minimales (m)	10		4	8					
	Arrière minimale (m)	10		8	10					
	LOTISSEMENT									
	TERRAIN									
	Largeur minimale (m)	50		50	50					
	Largeur moyenne minimale (m)	50		50	50					
	Profondeur minimale (m)	60		60	60					
	Superficie minimale (m ²)	5 000		5 000	5 000					
	DIVERS									
Espace naturel minimal (%)	20		20	20						
Entreposage extérieur										
Étalage extérieur										
Sommet de montagne	•		•	•						
Projet intégré	•		•	•						
Zone tampon	•									
PIIA	•		•	•						
Raccordement aux services publics										
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES										
		(2)		(2)						
NOTES										
(1) Établissement de détention et institution correctionnelle (P03-05)								No. Régl.	Date	
(2) Superficie et dimensions des lots desservis ou partiellement desservis (règlement de lotissement, article 62)										



GRILLES DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES										
USAGES PERMIS	H : HABITATION									
	H-01 : Unifamiliale									
	H-02 : Bifamiliale									
	H-03 : Trifamiliale									
	H-04 : Multifamiliale									
	H-05 : Maison mobile									
	H-06 : Habitation collective	●								
	C : COMMERCE									
	C-01 : Commerce local de proximité									
	C-02 : Commerce de détail et de service prof. et spécialisé									
	C-03 : Hébergement									
	C-04 : Restauration									
	C-05 : Services reliés à l'automobile et station-service									
	C-06 : Commerce artériel léger									
	C-07 : Commerce artériel lourd									
	C-08 : Commerce récréatif intérieur									
	C-09 : Commerce récréatif extérieur									
	C-10 : Commerce récréatif d'impact et motorisé									
	C-11 : Commerce et service à caractère distinctif									
	I : INDUSTRIE									
	I-01 : Industrie artisanale									
	I-02 : Industrie légère									
	I-03 : Industrie lourde									
	I-04 : Exploitation des matières premières									
	I-05 : Gestion des matières résiduelles									
	P : PUBLIC									
	P-01 : Parc et récréation		●							
	P-02 : Service public local			●						
	P-03 : Service public régional ou d'envergure				●					
	P-04 : Infrastructure et équipement									
	A : AGRICULTURE ET FORESTERIE									
	A-01 : Agriculture et pisciculture									
	A-02 : Élevage									
	A-03 : Foresterie et sylviculture									
	CO : CONSERVATION									
	CO-1 : Conservation									
	CO-2 : Récréation									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
	USAGES COMPLÉMENTAIRES OU ADDITIONNELS									
NORMES										
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
	Isolée	●		●	●					
	Jumelée									
	Contiguë									
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
	Largeur minimale (m)	7		6	8					
	Superficie de bâtiment minimale (m ²)	65		50	90					
	Superficie de planchers minimale / maximale (m ²)									
	Hauteur en étage(s) minimale / maximale	1/2,5		1/2,5	1/2,5					
	Hauteur en mètres minimale / maximale			10	10					
	INTENSITÉ DE L'OCCUPATION									
	Rapport espace bâti/terrain maximal (%)	30		50	50					
	Logement par bâtiment minimal / maximal	4/								
	MARGES									
	Avant minimale (m)	7		7	7					
	Latérale minimale (m)	4		4	4					
	Latérales totales minimales (m)	10		10	10					
	Arrière minimale (m)	10		8	10					
	LOTISSEMENT									
	TERRAIN									
	Largeur minimale (m)	50		50	50					
	Largeur moyenne minimale (m)	50		50	50					
	Profondeur minimale (m)	60		60	60					
	Superficie minimale (m ²)	5 000		5 000	5 000					
	DIVERS									
	Espace naturel minimal (%)	30		20	20					
	Entreposage extérieur									
	Étalage extérieur									
	Sommet de montagne									
	Projet intégré	●		●	●					
Zone tampon	●									
PIIA			●	●						
Raccordement aux services publics										
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES										
		a.827,(2)		a.827,(2)	a.827,(2)					
NOTES									Amendements	
(1)	Établissement de détention et institution correctionnelle (P03-05)								No. Régl.	Date
(2)	Superficie et dimensions des lots desservis ou partiellement desservis (règlement de lotissement, article 62)									



GRILLES DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES									
USAGES PERMIS	H : HABITATION								
	H-01 : Unifamiliale								
	H-02 : Bifamiliale								
	H-03 : Trifamiliale								
	H-04 : Multifamiliale								
	H-05 : Maison mobile								
	H-06 : Habitation collective	●							
	C : COMMERCE								
	C-01 : Commerce local de proximité								
	C-02 : Commerce de détail et de service prof. et spécialisé								
	C-03 : Hébergement								
	C-04 : Restauration								
	C-05 : Services reliés à l'automobile et station-service								
	C-06 : Commerce artériel léger								
	C-07 : Commerce artériel lourd								
	C-08 : Commerce récréatif intérieur								
	C-09 : Commerce récréatif extérieur								
	C-10 : Commerce récréatif d'impact et motorisé								
	C-11 : Commerce et service à caractère distinctif								
	I : INDUSTRIE								
	I-01 : Industrie artisanale								
	I-02 : Industrie légère								
	I-03 : Industrie lourde								
	I-04 : Exploitation des matières premières								
	I-05 : Gestion des matières résiduelles								
	P : PUBLIC								
	P-01 : Parc et récréation		●						
	P-02 : Service public local			●					
	P-03 : Service public régional ou d'envergure				●				
	P-04 : Infrastructure et équipement								
	A : AGRICULTURE ET FORESTERIE								
	A-01 : Agriculture et pisciculture								
	A-02 : Élevage								
	A-03 : Foresterie et sylviculture								
	CO : CONSERVATION								
	CO-1 : Conservation								
	CO-2 : Récréation								
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS					(1)			
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS								
	USAGES COMPLÉMENTAIRES OU ADDITIONNELS								
NORMES									
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT								
	Isolée	●		●	●				
	Jumelée								
	Contiguë								
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT								
	Largeur minimale (m)	7		6	8				
	Superficie de bâtiment minimale (m ²)	65		50	90				
	Superficie de planchers minimale / maximale (m ²)								
	Hauteur en étage(s) minimale / maximale	1/2,5		1/2,5	1/2,5				
	Hauteur en mètres minimale / maximale			10	10				
	INTENSITÉ DE L'OCCUPATION								
	Rapport espace bâti/terrain maximal (%)	50		50	50				
	Logement par bâtiment minimal / maximal	4/							
	MARGES								
	Avant minimale (m)	7		7	7				
	Latérale minimale (m)	2		2	2				
	Latérales totales minimales (m)	4		4	4				
	Arrière minimale (m)	8		8	8				
	LOTISSEMENT								
	TERRAIN								
	Largeur minimale (m)	12		12	12				
	Largeur moyenne minimale (m)	12		12	12				
	Profondeur minimale (m)	25		25	25				
	Superficie minimale (m ²)	400		400	400				
	DIVERS								
	Espace naturel minimal (%)	10		10	10				
	Entreposage extérieur								
	Étalage extérieur								
	Sommet de montagne								
	Projet intégré	●		●	●				
Zone tampon	●								
PIIA									
Raccordement aux services publics	●		●	●					
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES									
				a.676	a.676				
NOTES								Amendements	
(1)	Établissement culturel, de loisirs, sportif ou relié aux affaires publiques et aux services communautaires (P03-03)							No. Régl.	Date



GRILLES DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES										
USAGES PERMIS	H : HABITATION									
	H-01 : Unifamiliale									
	H-02 : Bifamiliale									
	H-03 : Trifamiliale									
	H-04 : Multifamiliale									
	H-05 : Maison mobile									
	H-06 : Habitation collective									
	C : COMMERCE									
	C-01 : Commerce local de proximité									
	C-02 : Commerce de détail et de service prof. et spécialisé									
	C-03 : Hébergement									
	C-04 : Restauration									
	C-05 : Services reliés à l'automobile et station-service									
	C-06 : Commerce artériel léger									
	C-07 : Commerce artériel lourd									
	C-08 : Commerce récréatif intérieur									
	C-09 : Commerce récréatif extérieur									
	C-10 : Commerce récréatif d'impact et motorisé									
	C-11 : Commerce et service à caractère distinctif									
	I : INDUSTRIE									
	I-01 : Industrie artisanale									
	I-02 : Industrie légère									
	I-03 : Industrie lourde									
	I-04 : Exploitation des matières premières									
	I-05 : Gestion des matières résiduelles									
	P : PUBLIC									
	P-01 : Parc et récréation		•							
	P-02 : Service public local			•						
	P-03 : Service public régional ou d'envergure									
	P-04 : Infrastructure et équipement									
	A : AGRICULTURE ET FORESTERIE									
	A-01 : Agriculture et pisciculture									
	A-02 : Elevage									
	A-03 : Foresterie et sylviculture									
	CO : CONSERVATION									
	CO-1 : Conservation			•						
	CO-2 : Récréation				•					
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
	USAGES COMPLÉMENTAIRES OU ADDITIONNELS									
	NORMES									
	NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT								
		Isolée		•						
		Jumelée								
		Contiguë								
DIMENSIONS DU BÂTIMENT										
Largeur minimale (m)			6							
Superficie de bâtiment minimale (m ²)			50							
Superficie de planchers minimale / maximale (m ²)										
Hauteur en étage(s) minimale / maximale			1/2,5							
Hauteur en mètres minimale / maximale			10							
INTENSITÉ DE L'OCCUPATION										
Rapport espace bâti/terrain maximal (%)			50							
Logement par bâtiment minimal / maximal										
MARGES										
Avant minimale (m)			7							
Latérale minimale (m)			2							
Latérales totales minimales (m)			4							
Arrière minimale (m)			8							
LOTISSEMENT										
TERRAIN										
Largeur minimale (m)			50							
Largeur moyenne minimale (m)			50							
Profondeur minimale (m)			60							
Superficie minimale (m ²)			5 000							
DIVERS										
Espace naturel minimal (%)										
Entreposage extérieur										
Étalage extérieur										
Sommet de montagne										
Projet intégré			•							
Zone tampon										
PIIA										
Raccordement aux services publics										
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES										
		(1)								
NOTES								Amendements		
(1)	Superficie et dimensions des lots desservis ou partiellement desservis (règlement de lotissement, article 62)							No. Régl.	Date	



GRILLES DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES									
USAGES PERMIS	H : HABITATION								
	H-01 : Unifamiliale								
	H-02 : Bifamiliale								
	H-03 : Trifamiliale								
	H-04 : Multifamiliale								
	H-05 : Maison mobile								
	H-06 : Habitation collective								
	C : COMMERCE								
	C-01 : Commerce local de proximité								
	C-02 : Commerce de détail et de service prof. et spécialisé								
	C-03 : Hébergement								
	C-04 : Restauration								
	C-05 : Services reliés à l'automobile et station-service								
	C-06 : Commerce artériel léger								
	C-07 : Commerce artériel lourd								
	C-08 : Commerce récréatif intérieur								
	C-09 : Commerce récréatif extérieur								
	C-10 : Commerce récréatif d'impact et motorisé								
	C-11 : Commerce et service à caractère distinctif								
	I : INDUSTRIE								
	I-01 : Industrie artisanale								
	I-02 : Industrie légère								
	I-03 : Industrie lourde								
	I-04 : Exploitation des matières premières								
	I-05 : Gestion des matières résiduelles								
P : PUBLIC									
P-01 : Parc et récréation			●						
P-02 : Service public local				●					
P-03 : Service public régional ou d'envergure									
P-04 : Infrastructure et équipement									
A : AGRICULTURE ET FORESTERIE									
A-01 : Agriculture et pisciculture									
A-02 : Élevage									
A-03 : Foresterie et sylviculture									
CO : CONSERVATION									
CO-1 : Conservation									
CO-2 : Récréation									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS			(1)						
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
USAGES COMPLÉMENTAIRES OU ADDITIONNELS									
NORMES									
STRUCTURE DU BÂTIMENT									
Isolée		●		●					
Jumelée									
Contigüe									
DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
Largeur minimale (m)		5		6					
Superficie de bâtiment minimale (m ²)		50		50					
Superficie de planchers minimale / maximale (m ²)									
Hauteur en étage(s) minimale / maximale		1/2,5		1/2,5					
Hauteur en mètres minimale / maximale		10		10					
INTENSITÉ DE L'OCCUPATION									
Rapport espace bâti/terrain maximal (%)		60		60					
Logement par bâtiment minimal / maximal									
MARGES									
Avant minimale (m)		3		3					
Latérale minimale (m)		2		2					
Latérales totales minimales (m)		4		4					
Arrière minimale (m)		5		5					
LOTISSEMENT									
TERRAIN									
Largeur minimale (m)		12		12					
Largeur moyenne minimale (m)		12		12					
Profondeur minimale (m)		25		25					
Superficie minimale (m ²)		400		400					
DIVERS									
Espace naturel minimal (%)									
Entreposage extérieur									
Étalage extérieur		●							
Sommet de montagne									
Projet intégré		●		●					
Zone tampon		●							
PIIA									
Raccordement aux services publics		●		●					
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES									
		a.676, a.994,		a.676, a.994,					
NOTES								Amendements	
(1)	Marché public extérieur ou intérieur (CO2-03-14)								Date



GRILLES DES USAGES ET DES NORMES									
CLASSES D'USAGES PERMISES									
USAGES PERMIS	H : HABITATION								
	H-01 : Unifamiliale								
	H-02 : Bifamiliale								
	H-03 : Trifamiliale								
	H-04 : Multifamiliale								
	H-05 : Maison mobile								
	H-06 : Habitation collective								
	C : COMMERCE								
	C-01 : Commerce local de proximité								
	C-02 : Commerce de détail et de service prof. et spécialisé								
	C-03 : Hébergement								
	C-04 : Restauration								
	C-05 : Services reliés à l'automobile et station-service								
	C-06 : Commerce artériel léger								
	C-07 : Commerce artériel lourd								
	C-08 : Commerce récréatif intérieur								
	C-09 : Commerce récréatif extérieur								
	C-10 : Commerce récréatif d'impact et motorisé								
	C-11 : Commerce et service à caractère distinctif								
	I : INDUSTRIE								
	I-01 : Industrie artisanale								
	I-02 : Industrie légère								
	I-03 : Industrie lourde								
	I-04 : Exploitation des matières premières								
	I-05 : Gestion des matières résiduelles								
P : PUBLIC									
P-01 : Parc et récréation		•							
P-02 : Service public local									
P-03 : Service public régional ou d'envergure									
P-04 : Infrastructure et équipement									
A : AGRICULTURE ET FORESTERIE									
A-01 : Agriculture et pisciculture									
A-02 : Élevage									
A-03 : Foresterie et sylviculture									
CO : CONSERVATION									
CO-1 : Conservation			•						
CO-2 : Récréation				•					
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS					(2)	(3)			
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS				(1)					
USAGES COMPLÉMENTAIRES OU ADDITIONNELS									
NORMES									
NORMES SPECIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT								
	Isolée				•	•			
	Jumelée								
	Contiguë								
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT								
	Largeur minimale (m)								
	Superficie de bâtiment minimale (m ²)								
	Superficie de planchers minimale / maximale (m ²)								
	Hauteur en étage(s) minimale / maximale				1/2,5	1/2,5			
	Hauteur en mètres minimale / maximale				10	10			
	INTENSITÉ DE L'OCCUPATION								
	Rapport espace bâti/terrain maximal (%)				50	50			
	Logement par bâtiment minimal / maximal								
	MARGES								
	Avant minimale (m)				6	8			
	Latérale minimale (m)				2	4			
	Latérales totales minimales (m)				6	10			
	Arrière minimale (m)				8	10			
	LOTISSEMENT								
	TERRAIN								
	Largeur minimale (m)				15	15			
	Largeur moyenne minimale (m)				15	15			
	Profondeur minimale (m)				45	45			
	Superficie minimale (m ²)				800	800			
	DIVERS								
Espace naturel minimal (%)									
Entreposage extérieur									
Étalage extérieur									
Sommet de montagne				•	•				
Projet intégré									
Zone tampon									
PIIA				•	•				
Raccordement aux services publics				•	•				
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES									
NOTES									
(1) Camping sauvage et pique-nique (CO02-03)								Amendements	
(2) Établissement culturel ou de loisirs (P02-04), Établissement relié aux affaires publiques ou aux services communautaires (P02-05)								No. Règl.	Date
(3) Établissement culturel, de loisirs, sportifs ou relié aux affaires publiques et aux services communautaires (P03-03)									



GRILLES DES USAGES ET DES NORMES											
CLASSES D'USAGES PERMISES											
USAGES PERMIS	H : HABITATION										
	H-01 : Unifamiliale										
	H-02 : Bifamiliale										
	H-03 : Trifamiliale										
	H-04 : Multifamiliale										
	H-05 : Maison mobile										
	H-06 : Habitation collective										
	C : COMMERCE										
	C-01 : Commerce local de proximité										
	C-02 : Commerce de détail et de service prof. et spécialisé										
	C-03 : Hébergement										
	C-04 : Restauration										
	C-05 : Services reliés à l'automobile et station-service										
	C-06 : Commerce artériel léger										
	C-07 : Commerce artériel lourd										
	C-08 : Commerce récréatif intérieur										
	C-09 : Commerce récréatif extérieur										
	C-10 : Commerce récréatif d'impact et motorisé										
	C-11 : Commerce et service à caractère distinctif										
	I : INDUSTRIE										
	I-01 : Industrie artisanale										
	I-02 : Industrie légère										
	I-03 : Industrie lourde										
	I-04 : Exploitation des matières premières										
	I-05 : Gestion des matières résiduelles										
	P : PUBLIC										
	P-01 : Parc et récréation										
	P-02 : Service public local										
	P-03 : Service public régional ou d'envergure										
	P-04 : Infrastructure et équipement										
	A : AGRICULTURE ET FORESTERIE										
	A-01 : Agriculture et pisciculture										
	A-02 : Élevage										
	A-03 : Foresterie et sylviculture										
	CO : CONSERVATION										
	CO-1 : Conservation										
	CO-2 : Récréation										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS	(1)									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
	USAGES COMPLÉMENTAIRES OU ADDITIONNELS										
	NORMES										
	NORMES SPECIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
Isolée		●									
Jumelée											
Contiguë											
DIMENSIONS DU BÂTIMENT											
Largeur minimale (m)											
Superficie de bâtiment minimale (m ²)											
Superficie de planchers minimale / maximale (m ²)											
Hauteur en étage(s) minimale / maximale		1/2									
Hauteur en mètres minimale / maximale											
INTENSITÉ DE L'OCCUPATION											
Rapport espace bâti/terrain maximal (%)		50									
Logement par bâtiment minimal / maximal											
MARGES											
Avant minimale (m)		5									
Latérale minimale (m)		5									
Latérales totales minimales (m)		10									
Arrière minimale (m)		15									
LOTISSEMENT											
TERRAIN											
Largeur minimale (m)											
Largeur moyenne minimale (m)											
Profondeur minimale (m)											
Superficie minimale (m ²)											
DIVERS											
Espace naturel minimal (%)											
Entreposage extérieur		●									
Étalage extérieur											
Sommet de montagne											
Projet intégré		●									
Zone tampon		●									
PIIA		●									
Raccordement aux services publics	●										
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES											
NOTES										Amendements	
(1)	Usine de traitement des eaux usées (P04-02-05)							No. Règl.	Date		
								1200-2012-Z-6	12/08/2014		